

MOTION / PROPOSITION PERRENOUD No 2 :

« PROPOSITION D'UNE POSSIBILITE DE FINANCEMENT
SUPPLEMENTAIRE POUR L'INITIATIVE POPULAIRE FEDERALE
CONSTITUTIONNELLE GUILLAUME-TELL (CF PROP. NO 1) »
A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DE
PROTELL DU 17 JUIN 2017 POUR VOTE (EN CAS D'ACCEPTATION DE LA
MOTION No 1) :

- Il est soumis au vote le versement d'une cotisation
extraordinaire, à déterminer par le Comité, mais au maximum de fr.
100.- par membre pour tous les membres non-collectifs, DANS LE BUT
DE FINANCER L'INITIATIVE SUSMENTIONNEE

- Le montant de la cotisation extraordinaire ci-dessus pour les
membres collectifs sera déterminé par le Comité, sous réserve d'un
minimum par membre collectif équivalent à la cotisation
extraordinaire des membres non-collectifs

- Cette cotisation extraordinaire pourra être renouvelée UNE FOIS,
sur décision du Comité, EN CAS D'ABSOLUE NECESSITE

- Ces cotisations seront à comptabiliser dans un compte spécifique

- Tout surplus de financement éventuel sera ensuite attribué à la
défense démocratique des possesseurs d'armes.

MOTIVATIONS ET EXPLICATIONS :

- Nous comptons, au 31.12.16, 8921 membres, ce qui
représenterait p.ex. une somme de plus de fr. 890'000.-

